

Félicitations !!

Vous qui êtes lauréat d'un concours de recrutement de l'Education Nationale vous avez accompli **un exploit** puisque le nombre de postes mis au concours est de plus en plus bas. Alors que les départs à la retraite vont se multiplier, les 8 600 postes ouverts aux concours externes ne pourront qu'**aggraver les conditions d'apprentissage** des élèves et les **conditions de travail** des enseignants. Moins d'enseignants, de CPE, de CO-Psy, c'est tout simplement moins d'options, moins de dédoublement, moins d'éducation, bref, **moins d'école et de service public.**



**JE REJOINS
LE SNES
DÈS MAINTENANT**

Pourtant, l'avenir des jeunes nécessite un **projet d'école ambitieux**, permettant de lutter contre l'échec scolaire et d'élever le niveau général des qualifications, pour atteindre – enfin – les 80 % d'une classe d'âge au niveau bac, ou les 50 % de diplômés à bac + 3.

Nous vous souhaitons la **bienvenue** dans un métier exigeant mais passionnant, un métier que l'on ne peut mener seul et qui nécessite le travail en équipe. Dès cette année, **le SNES est présent à vos côtés** : dans vos établissements ou à l'IUFM lors des permanences du mardi (voir ci-dessous) pour discuter, échanger, vous informer, débattre et aussi vous aider à connaître et faire respecter vos droits.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour faire connaissance et discuter du métier. A bientôt,

S.W., responsable SNES-FSU, secteur IUFM

Permanence Syndicale

à destination des professeurs stagiaires de

**lycées – collèges
lycées professionnels**

chaque Mardi à l'IUFM

11H30 à 14h00

Pour nous rencontrer : permanence syndicale les mardis à l'IUFM

Nous contacter : iufm@martinique.snes.edu

SNES Martinique : Bat. B Cité Bon Air, Route des Religieuses, 97200 FORT DE FRANCE

Tel : 0596 63 63 27 Fax : 0596 71 89 43

Informations utiles : Site : www.martinique.snes.edu

Forum : www.martinique.snes.edu/forum/

www.snes.edu rubrique "Débuter"

FSU.

CINQ RAISONS D'ADHERER AU SNES-FSU

Chacun des 68 000 adhérents a ses propres raisons d'avoir choisi de se syndiquer au SNES. Le SNES ne fait pas le tri : elles sont toutes aussi bonnes les unes que les autres. C'est ce qui lui permet de rassembler des collègues d'opinions et de sensibilité les plus diverses. Parmi ces raisons, certaines, cependant, reviennent plus souvent que d'autres :

- **Ne pas rester isolé** à un moment où les projets qui menacent l'école et ses personnels n'ont jamais été aussi dangereux.
- **Discuter** métier, **débattre**, formuler des **revendications** et **agir** pour améliorer le service public d'éducation et la situation de ses personnels.
- Etre **informé** à chaque instant (revue " l'US " et site du SNES) de tout ce qui concerne le système éducatif, mon métier et ma **carrière** (espace spécial adhérent du site)
- Etre efficacement **conseillé** et **appuyé** dans mes démarches auprès de l'administration (Inspection académique, Rectorat, Ministère).
- Ne pas rester non plus **isolé dans mon établissement**. Agir avec mes collègues pour y améliorer les conditions d'enseignement et, en se donnant les moyens de démarches collectives auprès du chef d'établissement, limiter les risques d'empiètement de l'administration locale.

DÉMOCRATISER LE SECOND DEGRÉ : LES PROPOSITIONS DU SNES

Pour nous, les transformations du système éducatif passent entre autre par :

- une **amélioration de l'encadrement éducatif** permettant une prise en charge des difficultés scolaires dans toutes ses dimensions ;
- une **amélioration des conditions de travail** de tous permettant une diversification des pratiques, des approches, des méthodes ;
- une réflexion sur les contenus qui aboutisse à une **culture commune** qui ne soit pas la seule accumulation de vagues compétences ;
- une véritable **autonomie des équipes** dans leurs choix pédagogiques et dans l'élaboration de leurs stratégies éducatives.

LES CONSEILS DU SNES POUR L'ANNEE DE STAGE :

- Il vous faut être conscient que **la titularisation n'est pas automatique**, un renouvellement de stage sera imposé à certains stagiaires, des licenciements peuvent être prononcés...
 - Aborder la formation IUFM avec **sérieux** (toute absence ou retard devrait pouvoir être justifié).
 - **Dialoguer** avec les différents évaluateurs afin de ne pas être surpris par les évaluations qu'ils feront de vous.
 - Echanger sur vos conditions de stage, vos doutes, vos difficultés... **avec les autres stagiaires**.
 - **Ne pas rester isolé** mais prendre contact avec les militants SNES de son établissement, les militants SNES du secteur IUFM...
 - Dialoguer constamment avec **les autres enseignants** de son établissement : être à l'écoute de leurs conseils, ne pas hésiter à les solliciter.
 - **En cas de doute** sur les avis transmis au Jury Académique les stagiaires peuvent demander à **consulter leur dossier de compétences**.
 - Un entretien avec le jury de titularisation est possible à la fin de l'année scolaire (début juillet).
- Pour **les cas particuliers** (congé maladie, grossesse, difficultés particulières...) prendre conseil auprès du SNES.

Stagiaires IUFM : se syndiquer dès maintenant, payer en 2010 !

Votre cotisation sera enregistrée dès maintenant, mais, à votre demande, elle pourra être prélevée seulement en 2010, en 3 fois ou en 6 fois.

Ainsi, vous pourrez profiter de la déduction fiscale de 66% sur votre déclaration de revenus 2010.

Ces deux publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles seront disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES à la rentrée prochaine.





STAGIAIRES IUFM SE SYNDIQUER DES MAINTENANT PAYER EN 2010

C'EST SOUHAITABLE

Cette adhésion vous donnera un accès immédiat

- à nos publications nationales et locales envoyées à votre domicile
- aux espaces réservés aux adhérents sur nos sites (national et académique)
- à un suivi personnalisé de votre carrière (mutations, notations...)
- à de brèves informations d'actualité concernant votre carrière, votre métier, ainsi que les actions syndicales, envoyées par e-mail (d'où **l'importance de nous communiquer une adresse exacte et de la corriger le cas échéant**)

C'EST POSSIBLE

Votre cotisation sera enregistrée dès maintenant.

Mais, à votre demande, elle pourra être prélevée seulement en 2010, jusqu'en 6 fois (de janvier à mai).

Ainsi, elle sera prise en compte sur votre déclaration de revenus 2010. (Nous vous rappelons que la **déduction fiscale est de 66% pour les cotisations syndicales**).

Si vous choisissez les prélèvements 2010, votre carte syndicale (comprenant vos codes et votre attestation d'impôt) ne vous parviendra qu'en janvier prochain. Aussi, pour connaître vos codes personnels dès maintenant, contactez-nous à la section de Martinique (par mail : s3mar@nes.edu ou par tel. **0596636327**).

SE SYNDIQUER FAIT PARTIE INTEGRANTE DE L'ENTREE DANS LE METIER

Vous le ferez, nous l'espérons, par conviction et en choisissant le SNES, vous le ferez aussi par intérêt, puisque nous sommes **le syndicat largement majoritaire à l'IUFM comme aux élections professionnelles (50 % des voix en décembre 2008)**. Se syndiquer, c'est plus que jamais **refuser de rester isolé, c'est avoir la possibilité de mieux connaître et défendre ses droits, alors rejoignez-nous dès maintenant.**

*Tableau simplifié des cotisations (entières plus prélèvements)
Bulletin d'adhésion à compléter au dos.*

VOS COTISATIONS en €

Catégorie	Cotisation globale	Economie d'impôt	Coût réel	Exemple Montant pré. pour 1/3*	Exemple Montant pré. pour 1/5 *	Exemple Montant pré. pour 1/6 *
Agrégés	115	77	38	38,75	23,40	19,55
Certifiés	106	71	35	35,75	21,60	18,10

N.B. Chaque prélèvement entraîne des frais bancaires de 0,40 € par opération

BULLETIN D'ADHESION 2009-2010 (OU DE RENOUVELLEMENT)
A remettre au trésorier du SNES de votre établissement
Ou à retourner au SNES Bat. B Cité Bon Air, Route des Religieuses 97200 FdF
SPECIAL IUFM

IDENTIFIANT SNES (si vous étiez déjà adhérent) : _____

SEXE MASCULIN FEMININ

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____

NOM (utilisez le nom connu du rectorat) :

PRENOM :

NOM PATRONYMIQUE (de naissance) :

Résidence – Bâtiment :

N° et Voie :

BP – lieu-dit :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

Adresse Electronique : @

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION MINISTERIELLE :

Code : 9720706K

Adresse : IUFM Martinique

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Code :

Adresse :

CATEGORIE (agrégé, certifié) :

Discipline :

Echelon : Date de promotion :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION : _____ (certifié : 106 € ; agrégé : 115€)

MODE DE PAIEMENT : COCHEZ L'UN DES TROIS MODES PROPOSES

- Paiement par prélèvements automatiques reductibles. Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.
- Paiement par prélèvements automatiques non reductibles (validés pour l'année scolaire en cours uniquement)

Dans ces 2 cas précisez le nombre de prélèvements : _____ (3 prélèvements par défaut – jusque 6 prélèvements possibles pour les adhésions enregistrées avant le 1^{er} février 2010. N.B. Chaque prélèvement entraîne des frais bancaires de 0,40 € par opération) – joindre un RIB et compléter l'autorisation de prélèvement ci-dessous

- Paiement par chèque joint

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou à ma section académique.

JE SOUHAITE LE REPORT FINANCIER DE MA COTISATION A JANVIER 2010 (VOIR LES MODALITES AU DOS)

DATE :

SIGNATURE :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT	J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.	N° NATIONAL D'EMETTEUR 131547		
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		ORGANISME CREANCIER		
Nom, Prénom Adresse Code Postal / / / / / Ville		S.N.E.S. 46, Avenue d'Ivry 75647 PARIS CEDEX 13		
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER		
Etablis	code guichet	N° compte	clé RI
/ / / / /	/ / / / /	/ / / / / / / / / / / / / / /	/ / /
Date :	Signature :			Code Postal / / / / / Ville

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature